



## VOUS RECEVEZ AUJOURD'HUI VOTRE « FACTURE À BLANC » QUI PRÉSENTE LES NOUVELLES RÈGLES DE FACTURATION DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS.

### UN NOUVEAU MODE DE FACTURATION

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), perçue par vos impôts fonciers ou charges locatives, disparaît à compter de janvier 2020 au profit d'une facture par habitation, correspondant au service rendu et à l'usage du bac.

Le tarif est identique pour tous les utilisateurs et comprend :

- un abonnement au service calculé par bac d'ordures ménagères,
- un forfait de 12 présentations du bac d'ordures ménagères à répartir au choix de chacun dans l'année,
- un coût pour chaque présentation supplémentaire.

Le forfait permet de limiter le risque de comportements illicites (*dépôt sauvage, brûlage...*), c'est un compromis entre les différents usages individuels.

### UNE « FACTURE À BLANC »

**CETTE FACTURE FICTIVE  
N'EST PAS À PAYER**

Cette facture est une **simulation** sur la base de votre équipement et de son utilisation ces dernières semaines. Vous pouvez donc évaluer le montant annuel de votre contribution et adapter vos pratiques en conséquence (*tri, réduction des déchets, compostage, changement de bac...*).

Elle vous permet de vérifier les informations vous concernant.

Si vous constatez des anomalies, nous vous invitons à contacter nos services, par internet, mail, ou téléphone.

Vous pouvez également suivre vos données et signaler des évolutions en créant votre compte sur le portail ECOCITO :  
**<https://redon-agglomeration.ecocito.com>**

Vous trouverez votre identifiant sur votre « facture à blanc », au recto dans l'onglet «PORTAIL USAGER».

#### PORTAIL USAGER

Pour connaître le nombre de levées ou d'ouvertures effectuées sur votre compte et pour visualiser vos factures :

Connectez-vous sur  
**<https://redon-agglomeration.ecocito.com>**

Votre identifiant :  
**XXXX-XXXX-XXXX-XXXX**

### UNE FACTURATION RÉELLE EN 2020

Chaque année, vous recevrez **deux factures**.

**Au 1<sup>er</sup> trimestre, vous paierez :**

½ abonnement + ½ forfait  
+ levées supplémentaires de l'année N-1,  
au-delà de 12 levées (*sauf en 2020*)

**Au 3<sup>ème</sup> trimestre, vous paierez :**

½ abonnement + ½ forfait

## Exemple de facture :

DÉTAIL DE LA FACTURE				
Désignation	Période	Quantité	Prix unitaire	Montant
<b>ADRESSE DE L'ABONNÉE</b>				<b>79,34 €</b>
Abonnement au service ①	du 01/01/2019 au 30/06/2019	181/365 jours	50,00 €	24,79 €
140 L OM - numéro de puce : 000000000 ②	du 01/01/2019 au 30/06/2019	181/365 jours	110,00 €	54,55 €
Part fixe				79,34 €
<b>TOTAL :</b>				<b>79,34 €</b>

DÉTAIL DE VOS LEVÉES				
<b>Bac 140 L OM - n° puce : 0000000000 - Nombre de levées : 5</b> ③				
23/04/2019	14/05/2019	28/05/2019	11/06/2019	18/06/2019

- ① L'abonnement est un droit d'accès au service. **A NOTER** : un abonnement = un bac d'ordures ménagères.
- ② Le forfait de 12 levées est appliqué pour le bac d'ordures ménagères (le bac à couvercle gris) uniquement. Vous retrouvez ici le volume de votre bac et le numéro de sa puce.
- ①+② **La part fixe** finance les charges fixes du service déchets : collecte des bacs et points de tri collectifs de rue, gestion des déchèteries, gestion administrative du service, maintenance des bacs. Son montant dépend du volume du bac d'ordures ménagères mis à disposition.

③ **La part variable** de 2020.

Elle sera facturée avec la facture du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Vous pouvez l'estimer grâce au tableau ci-dessous en fonction du nombre de présentations de votre bac d'ordures ménagères, au-delà de 12 levées.

④ **Détail du calcul**

Pour l'exemple ci-dessus, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019 :

- $181 \times 50 / 365 = 24,79 \text{ €}$
  - $181 \times 110 / 365 = 54,55 \text{ €}$
- soit un total = 79,34 € pour la part fixe

**ATTENTION !**  
Pour la 2<sup>ème</sup> période de l'année, il y a 184 jours.  
La facture sera un peu plus élevée.

## GRILLE TARIFAIRE PROVISOIRE

	120L	140L	180L	240L	360L	660L	770L
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 à 6 personnes	7 personnes et plus		
Abonnement au service	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Forfait incluant 12 levées	102 €	110 €	132 €	162 €	222 €	378 €	432 €
Prix de la levée supplémentaire	8,50€	9 €	11 €	13,50€	18,50€	31,50€	36 €

Minimum facturable	12 levées/an	12 levées/an	12 levées/an	12 levées/an	12 levées/an	12 levées/an	12 levées/an
	<b>152 €</b>	<b>160 €</b>	<b>182 €</b>	<b>212 €</b>	<b>272 €</b>	<b>428 €</b>	<b>482 €</b>

Les tarifs définitifs seront votés en fin d'année 2019.

Pour changer de taille de bac (volume immédiatement inférieur ou supérieur), ou pour signaler toute anomalie dans votre facture,

**CONTACTEZ NOS SERVICES :**

du lundi au jeudi : 9h/12h - 14h/17h  
le vendredi : 9h/12h - 14h/16h

www.redon-agglomeration.bzh

contact@redon-agglomeration.bzh  
02 99 70 34 34 - choix n°1